

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 19 DECEMBRE 2017**

Etaient présents sous la présidence de Mme le Maire Marie-Reine FISCHER

Membres présents :

Mesdames et Messieurs les Adjoints : Paul KLOTZ - Claude ROUX – Aimée SAUMON

**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Éric PULBY - Denis SCHEYDER
Géraldine STRUB - Jocelyne TABOGA - Jean-Louis WIGISHOFF -**

Absents excusés :

Danielle WEBER avec pouvoir à Paul KLOTZ

Pascal CARRIER avec pouvoir à Mme le Maire

Chantal WILLET avec pouvoir à Jocelyne TABOGA

Valérie BARTH

Véronique EPP

Claire EYLER

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2017
2. Validation des entreprises pour les travaux de transformation de l'ancien presbytère en espace multifonctionnel
3. Indemnités du comptable du Trésor de Molsheim
4. Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte de Haslach
5. Désignation d'un correspondant auprès du Souvenir Français
6. Approbation du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig
7. Rapport annuel 2016 sur la qualité et le service public d'eau potable
8. Rapport annuel 2016 sur la qualité et le service public d'assainissement
9. Divers

Mme le Maire ouvre la séance à 20H15 et passe à l'ordre du jour tel que prévu.

1°- Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2017

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2017 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**.

2°- Validation des entreprises pour les travaux de transformation de l'ancien presbytère en espace multifonctionnel

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02 mars 2017, relative au projet de transformation de l'ancien presbytère en espace multifonctionnel,

Vu l'avis d'appel à concurrence,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offre,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de l'appel d'offre concernant l'opération citée en objet,

Elle indique les entreprises retenues ainsi que le montant des marchés :

5. TABLEAU DE SYNTHESE D'ANALYSE DES OFFRES			
LOTS		PROPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	
		Entreprise	Montant € HT
LOT 01c	Désamiantage	GCM Démolition	9 800,00 €
LOT 02	VRD - Aménagements extérieurs	ALSAVERT	79 238,75 €
LOT 03	Démolition - Gros œuvre	BTP LA FONTAINE	97 992,00 €
LOT 04	Charpente bois	CRI-GASSER	16 805,00 €
LOT 05	Traitement de charpente	ATH	3 700,00 €
LOT 06	Structure métallique - Serrurerie	REIBMEISTER	57 175,12 €
LOT 07	Bardage métallique	-	- €
LOT 08	Couverture Tuiles / Couverture Zinc	PAK TOITURE	37 238,08 €
LOT 09	Étanchéité - Zinguerie	RIED ETANCHE	9 057,81 €
LOT 10	Menuiseries extérieures Aluminium	ALU RHIN	87 259,10 €
LOT 11	Brise Soleil Orientable	SOLAR PROTEC	9 044,75 €
LOT 12	Volets battants	-	- €
LOT 13	Plâtrerie – Isolation - Cloisons	RUFFENACH	70 021,73 €
LOT 14	Electricité	REIFSTECK	85 091,24 €
LOT 15	Chauffage Gaz - VMC	JUKI	69 000,00 €
LOT 16	Sanitaire	SANICHAUF	22 000,00 €
LOT 17	Chape	PROTEC BETON	7 310,00 €
LOT 18	Menuiseries intérieures	PFRIMMER	46 550,30 €
LOT 19	Revêtements de sols	ES PEINTURES REUNIES	13 407,20 €
LOT 20	Peinture intérieure	BOEHM	21 793,20 €
LOT 21	Echafaudage	SCHWEITZER	8 298,15 €
LOT 22	Ravalement de façades	BISCEGLIA	40 246,20 €
LOT 23	Signalétique	INOVAL	3 252,00 €
LOT 24	Cloisons mobiles	TERTIA	15 431,00 €
LOT 25	Ascenseur	EST ASCENSEUR	22 620,00 €
		TOTAL	832 331,63 €

Madame le Maire précise que les lots 7 (bardage métallique) et 12 (volets battants) ont été déclarés infructueux par la commission d'appel d'offre car les offres transmises ne sont pas acceptables au regard du descriptif et des critères de jugements retenus.
Elle précise que pour ces lots un nouvel appel d'offre sera lancé prochainement.

Après en avoir délibéré, e Conseil Municipal,

APPROUVE A L'UNANIMITE les choix de la commission d'appel d'offres,

DECLARE les lots 7 et 12 comme étant infructueux

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour lancer un nouvel appel d'offre les lots 7 (bardage métallique) et 12 (volets battants) et signer les marchés correspondants,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

3°- Indemnités du comptable du Trésor de Molsheim

Madame le maire informe les membres de l'Assemblée qu'il y a lieu de délibérer sur les indemnités allouées au comptable des finances publiques de notre commune.

VU l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

VU le changement de comptable à compter du 1er janvier 2016, conformément à l'article 3 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE DE DEMANDER le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,

D'ACCORDER l'indemnité de Conseil au taux de 100 % par an, pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal,

DIT que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Michèle CLOCHETTE, Receveur Municipal,

ACCORDE au comptable l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

4°- Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte de Haslach

Mme le Maire informe les membres de l'assemblée que le syndicat mixte de Haslach a décidé de modifier ses statuts en acceptant l'adhésion de la Commune de Westhoffen.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU la délibération du Syndicat Mixte de Haslach en date du 16 novembre 2017 adoptant ses nouveaux statuts,

VU les statuts modifiés,

ENTENDU les explications de Madame le Maire,

APPROUVE ET ADOPTE A L'UNANIMITE les nouveaux statuts du Syndicat Mixte de Haslach, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

5°- Désignation d'un correspondant auprès du Souvenir Français

Mme le Maire donne lecture d'un courrier qui lui a été adressé par le Président du comité du Souvenir Français de Molsheim. Elle propose de donner suite à la demande de ce dernier en désignant au sein de du conseil municipal un correspondant auprès de ce comité local.

Monsieur l'Adjoint Claude ROUX propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU la demande du comité du Souvenir Français de Molsheim,

VU la candidature de M. ROUX,

DESIGNE A L'UNANIMITE Monsieur l'Adjoint Claude ROUX comme correspondant auprès de ce comité.

6°- Approbation du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée le rapport d'activités 2016 de la communauté de communes de Molsheim-Mutzig.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ce rapport.

7°- Rapport annuel 2016 sur la qualité et le service public d'eau potable

La parole est passée à Monsieur l'Adjoint Claude ROUX qui explique que la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig a fait parvenir à chacune de ses communes adhérentes son rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable. Il précise que ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU le décret N° 95 – 635 du 6 mai 1995 relatif aux Rapports Annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 3 des dispositions réglementaires susvisées, le rapport annuel considéré doit être présenté devant le Conseil Municipal de chaque commune adhérente à l'EPCI,

PREND ACTE SANS OBSERVATION du rapport annuel pour 2016 sur le prix et la qualité de l'eau potable tel qu'il a été adopté par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

8°- Rapport annuel 2016 sur la qualité et le service public d'assainissement

La parole est passée à Monsieur l'Adjoint Claude ROUX qui explique que la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig a fait parvenir à chacune de ses communes adhérentes son rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement. Il précise que ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU le décret N° 95 – 635 du 6 mai 1995 relatif aux Rapports Annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 3 des dispositions réglementaires susvisées, le rapport annuel considéré doit être présenté devant le Conseil Municipal de chaque commune adhérente à l'EPCI,

PREND ACTE SANS OBSERVATION du rapport annuel pour 2016 sur le prix et la qualité de d'assainissement tel qu'il a été adopté par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

9°- Divers

- La commune organise une journée de ramassage des sapins de Noël à domicile le vendredi 13 janvier 2018.
- La seconde édition de l'opération broyage des végétaux aura lieu le samedi 14 janvier 2018 à proximité des ateliers.
- La cérémonie des vœux est avancée au samedi 6 janvier à 18H30 au foyer communal.
- 2 séances de cinéma pour les enfants de la commune seront organisées en liaison avec DAV les 27 décembre et 3 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 22 heures.